Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212203277-20260506-DELIB_202605_09-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 MAI 2026 N°09

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le SIX MAI à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Olivier JAVAUDIN, Maire.

Nombres de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 14

PRESENTS : M. Olivier JAVAUDIN, Mme Nicole LEMUE, Mme Stéphanie BOTREL, M. Jacques GUILLEMANT, Mme Séverine CARLIER, Mme Isabelle MORANT, M. Gaël ROBERT, M. Philippe BRENELIERE, Mme Anne-Laure LEGENTIL, Mme Priscilla MARGELY, Mme Floriane RAGOT-MAIGNAN, M. Loïc LORRE, Mme Céline MARTIN AGISSON, M. Michel FROMONT,

EXCUSES :
M. Sébastien AUBIN ayant donné procuration à Mme Nicole LEMUE,
M. Michel COQ ayant donné procuration à M. Olivier JAVAUDIN.
Mme Marie-Claude DUPAU ayant donné procuration à Mme Céline MARTIN AGISSON,
M. François GRAIGNIC ayant donné procuration à Mme Séverine CARLIER,
M. Jean-Pierre HENAFF ayant donné procuration à M. Jacques GUILLEMANT,

Mme Nicole LEMUE a été désignée **secrétaire de séance**

Convocation du 30 avril 2026

9-REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L2121-8 du code général des collectivités territoriales CGCT obligeant les communes de 1000 habitants et plus à adopter un règlement intérieur du conseil municipal dans un délai de 6 mois à compter de son installation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**

APPROUVE LE REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL en annexe

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Le Maire
M Olivier JAVAUDIN

La secrétaire de séance
Mme Nicole LEMUE

MAIRIE DE SAINT-SAMSON-SUR-RANCE (Côtes d'Armor)